



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt Décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 13 Décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC7-6-154

OBJET : DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE
COMPLÉMENT POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES DANS LES ÉCOLES
EXTÉRIEURES

Etaient présents :

| | | |
|------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------|
| Commune d'AUVILLAR | : | M. RENAUD Olivier |
| | : | M. MONESTES Jean-Michel |
| Commune de BARDIGUES | : | M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN) |
| Commune de CASTELSAGRAT | : | Mme FILLATRE Francine |
| Commune de CLERMONT SOUBIRAN | : | M. DEPASSE Guy |
| Commune de DONZAC | : | M. TERRENNE Jean-Paul |
| | : | Mme GAILLARD Elisabeth |
| Commune de DUNES | : | M. ALARY Alain |
| | : | Mme BOUVIER Lina |
| Commune d'ESPALAIS | : | M. PINCEMIN Bernard |
| Commune de GASQUES | : | M. MERIEL Guy |
| Commune de GOLFECH | : | M. BENOIT Pascal |
| | : | Mme CHARPENTIER Pierrette |
| Commune de GOUDOURVILLE | : | M. BARROS Gérard |
| | : | M. BOUYAT Daniel |
| Commune de GRAYSSAS | : | M. DESSIN Patrice (en remplacement de CLUCHIER Marie-Christine) |
| Commune de LAMAGISTERE | : | M. DOUSSON Bruno |
| | : | Mme VRECH Régine (pouvoir donné à DOUSSON Bruno) |

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane (pouvoir donné à TERRENNE Jean-Paul)

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : M BOISSEAU Christophe

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
: Mme BRU Laëtitia (pouvoir donné à LE CORRE Christianne)
: M. GROUSSOU Bernard
: Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à BAYLET J-Michel)
: Mme LECORRE Christiane
: M. LOPES Ernest
: M. ZANIN Daniel
: Mme HOHOL Elisabeth
: M. ZMUDA Patrick
: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe
: Mme PERE Catherine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Vanessa ESCUDE a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC7-6-154

OBJET : DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

COMPLÉMENT POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES DANS LES ÉCOLES EXTÉRIEURES

Lors du Conseil Communautaire du 29 Juillet 2016, il a été décidé de porter la dotation de fonctionnement des écoles à hauteur de 550 € par enfant scolarisé dans les écoles extérieures à la Communauté de Communes des Deux Rives, sous conditions fixées par le Code de l'Éducation Nationale.

Lors de ce Conseil Communautaire, il a été décidé de poursuivre la prise en charge des participations demandées aux communes, dans le cadre d'une scolarisation dans des écoles publiques ou privées extérieures à la Communauté et dans la limite de 550 € / enfant.

Les communes suivantes ont répondu comme suit :

POMMEVIC :

- pour l'année scolaire 2024-2025 (1 élève)

LE PIN :

- pour l'année scolaire 2024-2025 (5 élèves)

Le Président propose d'acter le complément de la dotation de solidarité comme suit :

| Communes | Forfait par enfant | Nombre enfants | Complément de dotation en € |
|----------|--------------------|----------------|-----------------------------|
| LE PIN | 550 € | 5 | 2 750 € |
| POMMEVIC | 550 € | 1 | 550 € |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'accepter les propositions du Président,

- d'attribuer les participations suivantes aux communes suivantes :

- LE PIN : 2 750 €
- POMMEVIC : 550 €

Fait à Valence d'Agen, le 20 décembre 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Madame Le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Vanessa ESCUDE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 30 DEC. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 30 DEC. 2024

AR Préfecture

DOTATION DE SOLIDARITE - COMPLEMENT SCOLARISATION

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20241220-2024CC7_6_154-DE

Numéro d'acte : 2024CC7_6_154

Date de décision : 20/12/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-6-0-0-0 (Finances locales / Contributions budgétaires)

Fichier acte : 2024CC7-6-154-DOTATION DE SOLIDARITE - COMPLEMENT SCOLARISATION.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 30/12/2024 14:34:05

Date de réception de l'AR : 30/12/2024 14:34:27